

MAI 1928

N O T E
SUR LE FONCTIONNEMENT
DU SERVICE DE L'IDENTITE JUDICIAIRE

=====

- I - IDENTIFICATION DES RECIDIVISTES
- II - SOMMIERS JUDICIAIRES
- III - POLICE SCIENTIFIQUE & ENSEIGNEMENT

I - IDENTIFICATION DES RECIDIVISTES

En 1885, les lois sur la récidive obligèrent à rechercher les moyens d'identifier les individus en dehors de tous renseignements d'état-civil.

BERTILLON créa l'anthropométrie (mesures de certaines longueurs osseuses et relevé analytique des formes du visage (portrait parlé) et des marques particulières.

Les fiches, relevées en double sur les individus, furent réparties en deux classifications: une, anthropométrique dans laquelle les fiches sont classées sans le secours du nom et par le seul moyen des mesures osseuses; l'autre, alphabétique, dans laquelle les fiches sont classées à l'aide du nom déclaré par l'individu.

La première comporte une photographie profil et face; cette photographie est faite dans des conditions déterminées qui seront exposées plus loin.

Le mécanisme consiste, étant donnée la fiche alphabétique, à rechercher au moyen des indications anthropométriques qu'elle contient, si sa correspondante existe dans le répertoire anthropométrique et de vérifier ainsi si l'individu désigné par la fiche alphabétique n'est pas déjà passé sous un autre nom que donnera la fiche anthropométrique.

Pour des raisons trop longues à exposer ici, il se trouve que la "formule" anthropométrique de BERTILLON n'est pas la meilleure et qu'il eut mieux valu prendre dès l'abord la "formule" dactyloscopique qui n'est autre que l'ensemble des dix empreintes digitales de l'individu.

C'est pour cela que le Service de l'Identité Judiciaire tend à remplacer ses classements anthropométriques par des classements dactyloscopiques.

Une méthode de classement, basée sur l'unique emploi des empreintes digitales a été créée au Service même qui est en oeuvre depuis le 1er Janvier 1923.

Quoi qu'il en soit, il existe actuellement un ensemble de 4.500.000 fiches identificatrices. Ces fiches sont encore réparties en plusieurs répertoires :

anthropométrique
anthropo-dactyloscopique
dactylo-anthropométrique
dactyloscopique

A cause de l'existence de ces anciens classements anthropométriques, on continue à relever sur les détenus quelques mesures anthropométriques qui sont :

longueur et largeur de tête
diamètre bi-zygomatique
longueur du pied gauche (pour les sujets
nés avant 1889)
longueur du Médius et de la coudée gauches

Sur les femmes, on ne relève que :

le diamètre bi-zygomatique
et la longueur du Médius gauche.

Quotidiennement, une moyenne de 70 signalements est relevée sur des individus (60 hommes, 10 femmes), fournis par le Dépôt et, pour quelques-uns, par la Police Judiciaire.

Quotidiennement, ces individus sont recherchés dans les classements signalétiques et leurs antécédents judiciaires, sous quelque nom qu'ils soient retrouvés, immédiatement communiqués aux Parquets ou autorités intéressées.

NOUS RAPPELONS QUE LE SERVICE DE L'IDENTITE NE RASSEMBLE PAS SEULEMENT LES SIGNALEMENTS QU'IL RELEVÉ LUI-MEME A PARIS, MAIS ENCORE CEUX DE LA FRANCE ENTIERE QUE LUI ADRESSENT QUOTIDIENNEMENT LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET POUR LESQUELS IL FAIT JOURNELLEMENT LES RECHERCHES QUI VIENNENT D'ÊTRE INDIQUÉES.

S T A T I S T I Q U E

Total des fiches identificatrices.....	4.500.000
Rentrée annuelle de signalements nouveaux...	80 à 90.000
Recherches annuelles faites dans les répertoires pour l'identification.....	12 à 13.000

II - SOMMIERS JUDICIAIRES

C'est le répertoire créé par les articles 600 à 602 du Code d'Instruction Criminelle qui groupe les condamnations prononcées par l'ensemble des Tribunaux français (Métropole et Colonies).

Ce répertoire national est placé dans les attributions de M^{le} Préfet de Police depuis la transformation du Ministère de la Police Générale.

En effet, le soin de continuer l'ancien "registre général" mentionné à l'article 602 du Code d'Instruction Criminelle fut dévolu à la Préfecture de Police dont la Charte d'institution réside dans l'arrêté des Consuls du 12 Messidor an VIII; le registre général reçoit alors le titre de: "Sommiers Judiciaires".

Les Sommiers Judiciaires rassemblent aujourd'hui 6.000.000 fiches classées d'après une méthode phonétique spéciale ayant pour but de parer aux erreurs de classements que provoqueraient les vicissitudes de l'orthographe des noms propres.

La fiche sommier diffère essentiellement de la fiche signalétique en ce qu'elle ne contient aucun renseignement signalétique. Elle est la copie intégrale des Etats trimestriels fournis par les Greffes des Tribunaux, lesquels ne donnent qu'un état-civil et les condamnations prononcées sous cet état-civil.

Mais une relation s'établit au Service de l'Identité entre la Section d'identification et la Section des Sommiers de manière à ce que se répercute, dans la mesure du possible, sur la fiche Sommier, les condamnations prononcées sous un autre état-civil et concernant le même individu.

Les Sommiers Judiciaires répondent journellement à une moyenne de 1.500 demandes de renseignements, dont plus de 100 par téléphone.

4 lignes téléphoniques relient les Sommiers aux Commissariats à divers Service de la Préfecture de Police et à la Sûreté Générale qui possède une ligne spéciale.

III - POLICE SCIENTIFIQUE

On désigne sous ce vocable la discipline qui consiste à appliquer à l'enquête judiciaire les connaissances et les méthodes scientifiques.

L'activité du Service de l'Identité Judiciaire dans cet ordre d'idées, date réellement de 1915 et l'on doit reconnaître qu'à l'heure actuelle, il est nettement en tête lorsqu'on le compare aux centres analogues de l'étranger.

Voici comment se canalise, à ce point de vue, l'activité actuelle du Service de l'Identité Judiciaire :

a) - Investigations sur les lieux de crimes - Récolte des traces consécutives à l'acte criminel.

Pour assurer méthodiques cette récolte, un Formulaire a été rédigé qui prévoit à l'avance toutes les questions qui peuvent se poser et toutes les recherches qui peuvent être à faire sur un lieu de crime.

Une petite brigade a été constituée qui, éduquée à cette fin, est chargée de répondre sur les lieux aux questions du formulaire. A cet effet, un fascicule de ce formulaire est entre les mains de chaque agent de la brigade.

Un matériel spécial lui permet d'ailleurs d'opérer les prélèvements nécessaires et, quand il y a lieu, de faire sur place quelques réactions d'orientation pour guider ces prélèvements; elle possède également le matériel nécessaire aux levées de plan et aux photographies d'ensemble et de détail des lieux.

Cette brigade fonctionne depuis 1917. Sa composition sera examinée plus loin.

b)- Laboratoire de chimie, chimie biologique et chimie physique.

Pour examiner les traces prélevées et être à même d'apporter le plus rapidement possible à la Police Judiciaire les renseignements qu'elles peuvent renfermer, il fallait un laboratoire.

Ce laboratoire a été créé dès 1915 et il est aujourd'hui convenablement outillé.

Les résultats de ses examens sont communiqués aux enquêteurs par le moyen de la Commission que préside quotidiennement le Directeur de la Police Judiciaire et qui groupe les inspecteurs principaux des Brigades spéciales des Districts et de l'Identité Judiciaire.

c) - Laboratoire pour l'étude des traces digitales.

On connaît l'importance de ces traces laissées par les malfaiteurs sur les lieux de leur crime et qui amènent si souvent leur confusion. Leur étude a été commencée par BERTILLON; elle se poursuit aujourd'hui, en un véritable laboratoire adapté à cette fin.

L'étude des traces digitales exige :

- a) - la photographie grandeur naturelle de la trace;
- b) - la comparaison à la loupe de cette photographie avec les empreintes authentiques des individus soupçonnables;
- c) - l'agrandissement photographique à 5 diamètres de l'empreinte et de la trace identifiée;
- d) - la mise en évidence des coïncidences qui établissent l'identité.

a) - La photographie des traces digitales est très délicate à cause de la ténuité et du peu de visibilité de ces images uniquement constituées par de la sueur.

Un appareil spécial a été créé en 1919 pour obtenir ces photographies dans les meilleures conditions possibles de netteté et de temps.

b) - Il suffit d'examiner les photographies de la pl: pour se rendre compte de la minutie que comporte la comparaison à la loupe des traces digitales et des empreintes.

Il s'agit, en effet, de retrouver, dans des taches informes à première vue, toute la topographie de l'empreinte digitale et de comparer celle-ci aux empreintes de tels individus soupçonnés afin d'établir l'identité ou la non identité des uns et des autres.

Le personnel qui collabore à ces travaux sort d'ailleurs d'une longue sélection et d'un long apprentissage.

PROGRESSION des TRAVAUX du LABORATOIRE pour l'ETUDE des
TRACES DIGITALES (Section Dactylotechnique)

NOMBRE D'AFFAIRES

1909.....	102
1910.....	90
1911.....	139
1912.....	203
1913.....	252
1914.....	206
1915.....	174
1916.....	351
1917.....	745
1918.....	772
1919.....	I.110
1920.....	I.184
1921.....	I.212
1922.....	I.143
1923.....	I.480
1924.....	I.664
1925.....	I.830
1926.....	I.545
1927.....	I.986

En 1927, 179.410 rapprochements ont été effectués ayant
nécessité 7.160 clichés.

et 11.468 épreuves photographiques
(9x13, 13x18 et 18x24)

d) - Section photographique.-

BERTILLON a créé un atelier photographique de tout premier ordre possédant des appareils de haute précision.

Cet atelier est aujourd'hui une annexe du laboratoire de recherches.

Voici les travaux qui s'y font couramment :

Portrait profil et face des individus signalisés, environ 40 par jour.

Ces portraits sont faits selon des règles rigoureuses permettant l'analyse de la physionomie d'après les règles du portrait parlé.

Un exemplaire de ces portraits est remis aux Archives de la Police Judiciaire et de la Sûreté Générale.

Portrait en pied de certains détenus à la demande de la Police Judiciaire.

Photographies judiciaires - lieux de crime - cadavres sur place, cadavres à la Morgue.

Ces photographies sont prises de telle manière qu'il est possible de retrouver sur l'épreuve la grandeur réelle et la distance relative des objets.

Reproduction de documents et pièces à conviction diverses.

STATISTIQUE ANNUELLE

Nombre de clichés..... 22 à 25.000

Nombre d'épreuves..... 60 à 65.000

en gros e) - Enseignement technique.-

Par arrêté des 6 Mars 1895, 1er février 1902, 20 Août 1912 et 7 février 1919, le Service de l'Identité est chargé d'instituer une Ecole d'enseignement technique à l'usage de certains fonctionnaires et inspecteurs de la Préfecture de Police et de la Sûreté Générale.

En ce qui concerne la Préfecture de Police, les diplômes délivrés en raison de cet enseignement sont obligatoires pour les inspecteur proposés à l'avancement et pour les candidats

membres de droit et de membres élus.

- 9 -

Ce Conseil est présidé par le Recteur.

Les membres de droit du Conseil sont :

Les Doyens des Facultés de Droit et de Médecine

Les Professeurs de droit criminel de la Faculté de Droit en
exercice

Les Professeurs de Médecine légale et de psychiatrie de la
Faculté de Médecine en exercice

Le Chef du Service de l'Identité Judiciaire à la Préfecture
de Police.

Les membres élus sont choisis par les membres de droit sous l'approbation du Recteur et nommés pour trois ans. Ils sont pris :

Un parmi les magistrats de la Cour de Cassation et de la Cour d'Appel de Paris ou du Tribunal de la Seine.

Un parmi les fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.

Un parmi les fonctionnaires de la Préfecture de Police.

Dans sa séance du 7 Juin 1924, le Conseil de Direction a élu M. le Secrétaire général de la Préfecture de Police, membre du Conseil.

Dans la même séance, il a fixé les programmes des Cours et des examens.

Ces cours sont préparés spécialement pour les magistrats (juges d'instruction, commissaires de police).

L'enseignement est sanctionné, après examen, par un diplôme universitaire portant le titre : Certificat de Police Scientifique.

terminé ici

Voici le programme des Cours demandés au Chef du Service de l'Identité Judiciaire

1. - Identification judiciaire; le Service de l'Identité, historique. Critique de l'anthropométrie. Dactyloscopie.
2. - Les Somniers Judiciaires; fonctionnement. L'organisation scientifique du service, les laboratoires. Investigations méthodiques sur les lieux.
3. - Les traces digitales, nature, supports, recherche, protection et prélèvement. Etude au laboratoire. Importance dans les affaires criminelles.
4. - Les poussières et taches. Preuve du passage ou du contact d'un individu déterminé. Récolte et identification des poussières. Identification des taches par les éléments étrangers qui les souillent.
5. - Les coups de feu. Etude des poudres; identification des poudres dans les résidus sur l'arme ou sur les vêtements. Identification des balles et des douilles. Détermination de la distance du tir.
6. - Falsification des documents. Preuve de la fraude; reconstitution des textes lavés ou surchargés. Identification des encres et des papiers.
7. - Faux titres, faux chèques. Emploi frauduleux de timbres oblitérés. Vols postaux; identification des cires à cacheter et des colles.
8. - Contrefaçon des billets de banque. Méthodes employées par les faussaires; appareils, produits à rechercher au cours des enquêtes.
9. - Falsification et contrefaçon des oeuvres d'art. Preuves matérielles du faux.

COMPTABILITE DU SERVICE DE L'IDENTITE JUDICIAIRE

Voici comment se décomposent les opérations comptables faites au Service de l'Identité :

Etablissement des feuilles de solde, des états d'indemnités fixes et des remboursements de dépenses, charges de famille, habillement, gratifications, changement de classes du personnel, propositions, raprèls.

Propositions pour les augmentations d'indemnités annuelles fixes.

Répartition des services payés.

Rapports avec les divers Services de l'Administration Centrale (Service Administratif, Matériel, Comptabilité).

Mutations dans le personnel.

Mise à jour des fiches individuelles (changements d'adresses, gratifications, congés annuels et de maladie).

Impôt sur les salaires. Relevé des sommes touchées par les employés et établissements de l'état récapitulatif et des feuilles individuelles.

Contrôle des blouses des employés. Renouvellement.

Notes de frais aux différents services en matière de fournitures de photographie (Police Judiciaire, Renseignements Généraux, Sûreté Générale, etc....).

Recettes en matières judiciaires et autres, marchands des 4 saisons, porteurs aux Halles.

Versement annuel des recettes.

Achat de plaques et papiers photographiques nécessaires à la marche du Service: produits chimiques, cartes, cartons, fiches, papeterie, verrerie, achat et entretien d'appareils, abonnement aux journaux techniques, achat de livres scientifiques, etc....

Relevé de comptes avec les fournisseurs, établissement des mémoires, Administration du Budget du Service, crédit: 69.200 frs

Manipulation annuelle en espèces pour toutes ces opérations un million et demi de francs.

A P P E N D I C E

sur les fins actuelles du Service de l'Identité Judiciaire

=====

Tel que BERTILLON l'avait laissé, le Service de l'Identité Judiciaire était déjà un puissant auxiliaire de la Justice. Il devait le devenir davantage encore en lui apportant les moyens de perfectionner l'enquête judiciaire et d'administrer le plus grand nombre possible de preuves matérielles.

Sa voie est devenue essentiellement scientifique et c'est là que s'élaborent aujourd'hui les méthodes adaptant à l'enquête judiciaire les connaissances et les découvertes modernes.

Le propre de l'expertise en police judiciaire, c'est de ne mettre, le plus souvent, à la disposition du praticien que des quantités infimes de substances; c'est la petite tache de sang ou de toute autre humeur ou de toute autre substance ignorée du coupable; c'est le fil resté adhérent au meuble fracturé et dont la teinture permettra des comparaisons troublantes; c'est le grain de poudre retrouvé dans le tissu perforé et dont la composition désigne déjà une catégorie d'armes; c'est le semis de petites taches produites par le coup de feu dont l'analyse peut indiquer, non-seulement la nature de la poudre, mais encore la nature de la balle; c'est ce qui reste, tout à fait invisible, dans le papier après le lavage d'un texte et qui peut en permettre la reconstitution; c'est l'infime quantité de matière soluble que le papier renferme en moins à l'endroit de la manipulation frauduleuse; c'est la petite quantité de substance que représente un jambage de lettre manuscrite et qui, pourtant, va permettre l'analyse de l'encre et sa comparaison avec les différentes parties du document suspect; c'est la trace de réactif décolorant restée dans le papier après le lavage du faussaire et dont l'identification précise a déjà amené la confusion du coupable, en permettant la comparaison avec les substances trouvées chez lui; c'est la faible fluorescence des papiers qui permet, par l'analyse de leur spectre d'établir l'origine commune ou différente des documents examinés (contrat, titre, chèque, papier fiduciaire, etc...); c'est la petite quantité de colle ou de cire à cacheter ajoutée pour reconstituer le pli fracturé et qui diffère un peu de la colle ou de la cire initiale alors qu'elle est identique à la colle ou à la cire employée en tel endroit.

En matière de fraude sur les oeuvres d'art, c'est mille réalités invisibles qu'il faut révéler, sans toucher au tableau; nature de la toile, de l'encollage des couleurs superficielles et sous-jacentes, du vernis, etc..., etc....

Cette nécessité de n'opérer que sur des traces et souvent encore sans pouvoir les détruire implique des méthodes d'analyse particulièrement sensibles et rigoureuses et reposant, par conséquent, sur des propriétés physiques.

D'autre part, les savants actuels sont unanimes à penser que l'étude et l'analyse des phénomènes de toute nature se ramènent invariablement à des recherches et à des mesures physico-chimiques.

Un laboratoire spécialisé dans les recherches judiciaires doit donc être au moins autant un laboratoire de chimie-physique qu'un laboratoire de biologie et, c'est ce qui a été réalisé au Service de l'Identité Judiciaire.

On y tend à rendre possible la mesure d'un certain nombre de constantes physiques en ne mettant en oeuvre que des quantités aussi petites que possible: indice de réfraction des corps solides, liquides ou dissous, pouvoir rotatoire, dispersion rotatoire, mesure de l'absorption des ondes électro-magnétiques depuis l'infra-rouge jusqu'aux rayons des corps radio-actifs en passant par la lumière visible, l'ultra-violet et les rayons X; étude des spectres d'émission infra-rouges, visibles, ultra-violets, de rayons X; étude des spectres de phosphorescence et de fluorescence; mesure de conductibilité électrique des corps ionisés, etc....; microscopie et ultra-microscopie, etc....

C'est cet ensemble de moyens qui a rendu possible des constatations comme celles qui ont été énumérées, précisément parce qu'il permet l'identification de quantités infimes de substances.

Voici la STATISTIQUE des TRAVAUX du LABORATOIRE pour 1927

Nombre d'objets examinés.....	1.745
Nombre de taches examinées.....	1.683
Nombre d'hémo-réactions.....	1.322
Nombre de séro-réactions.....	54
Nombre de préparations microscopiques.....	1.818
Nombre d'analyses spectrales.....	504
Nombre d'analyses de papier.....	659
Nombre d'analyses d'encre.....	147
Nombre de déterminations ou d'essais chimiques ou physico- chimiques non compris dans les précédents.....	1.257
Nombre de déterminations électrométriques.....	381

RECHERCHES SCIENTIFIQUES AYANT POUR BUT L'AMELIORATION DES MOYENS
DE DETECTION EN MATIERE JUDICIAIRE
=====

1924

Application des rayons ultra-violetes à l'identification de
faibles traces de substances - appareils et méthode.

Communications faites :

A l'Académie des Sciences les 23 janvier, 11 février et
2 juin 1924;

A la Société de Pharmacie le 3 mars 1924;

A la Société Chimique de France le 25 Novembre 1924;

Application des méthodes optiques à l'examen des oeuvres
d'art.

Communication faite :

A l'Académie des Sciences le 2 janvier 1924.

1925

Application des rayons ultra-violetes à l'identification de
faibles traces de substances.

Communication à la Société de Pharmacie 16 mars 1925.

A propos des applications de l'analyse spectrographique
ou chimie biologique

Communication faite :

A la Société de Chimie biologique en décembre 1925.

1927

Sur l'immatriculation des Œuvres d'Art

Communication à l'Académie des Sciences le
19 décembre 1927 .

Sur un perfectionnement de l'analyse spectrographique

Communication à l'Académie des Sciences le
25 Juillet 1927.